



# ***Veille au grain – Bourgogne***

## ***1ère lettre d'information 2014***

### **MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNEE 2014 !**

**Veille au grain – Bourgogne vous souhaite à toutes et à tous une belle et heureuse année 2014 !**

## **SOMMAIRE**

**(CTRL + CLIC POUR ACCEDER DIRECTEMENT AUX RUBRIQUES CONCERNEES !)**

### **I- Actualités de Veille au grain**

- ➔ Présentation
- ➔ Site internet
- ➔ Bande dessinée n°2
- ➔ Cultivons la vie sans pesticides
- ➔ Assemblée générale

### **II- Actualités OGM**

- ➔ Le zoom du mois
  - Steve MARSH
- ➔ Les évènements marquants
  - Gilles-Eric Séralini
  - La loi sur les contrefaçons
- ➔ L'actualité en bref
  - Pomme de terre AMFLORA
  - Maïs OGM TC 1507
  - Modification de la directive miel

### **III- Actualités pesticides**

- ➔ Le zoom du mois
  - Encadrement des produits phytosanitaires sur le territoire national
- ➔ Les évènements marquants
  - La vraie/fausse baisse de l'usage des pesticides
  - La loi d'avenir agricole adoptée par l'Assemblée nationale
  - Le New York Times parle de l'affaire Emmanuel GIBOULOT
- ➔ L'actualité en bref
  - Lédignan, village sans pesticides
  - Le label Ecojardin

## → PRESENTATION

Cette lettre est la première de l'année, mais également la toute première pour moi ! Pour tous ceux que je n'ai pas encore eu l'occasion de rencontrer, je me prénomme Anastasia, j'étais stagiaire au sein de Veille au grain durant l'été 2012 sur le sujet du gaspillage alimentaire et je suis ravie de faire partie de l'équipe depuis le mois de décembre. Je remplace Alice MARTIN en tant qu'animatrice-coordinatrice de l'association.

## → SITE INTERNET

Le site internet de Veille au grain a fait peau neuve ! Nous remercions encore l'association [Yonne Lautre](#) et notamment Pascal PAQUIN pour le soutien apporté.

N'hésitez pas à nous faire part de votre avis ! Vous pouvez également nous envoyer vos **actualités et/ou évènements** à l'adresse [contact@veilleaugrain.org](mailto:contact@veilleaugrain.org) pour que nous les inscrivions sur le site !



## → BANDE DESSINEE N°2



Notre deuxième bande dessinée vient tout juste d'être imprimée ! Elle sera très bientôt disponible au sein de nos locaux à Dijon.

A travers les aventures de la famille PINSON, un quizz, des recettes, astuces et petits problèmes à résoudre, explorez le thème du **jardinage durable** ! Cette bande dessinée est essentiellement à destination des enfants et des adolescents mais elle sera appréciée des 7 à 77 ans !

Vous en souhaitez un ou plusieurs exemplaires ? Contactez-nous à [contact@veilleaugrain.org](mailto:contact@veilleaugrain.org)

## → CULTIVONS LA VIE SANS PESTICIDES

Notre brochure « **Cultivons la vie sans pesticides** » est toujours disponible. Vous pouvez venir vous en procurer à notre bureau (n°316) à la Maison des associations à Dijon.

Nous vous invitons à la faire circuler, notamment via votre médecin, en lui proposant d'en laisser dans sa salle d'attente et en lui demandant s'il accepte de nous soutenir en signant un formulaire téléchargeable [ICI](#).



## → ASSEMBLEE GENERALE

**Notre assemblée générale annuelle aura lieu le dimanche 27 avril 2014 à Pouilly-en-Auxois.**

Toutes nos associations adhérentes sont chaleureusement conviées et recevrons une invitation sous peu !

### • LE ZOOM DU MOIS !



Steve MARSH, agriculteur australien labellisé « agriculture biologique » a vu son label retiré et ses revenus s'effondrer.

En 2010, son voisin décide en effet de cultiver du colza OGM de la firme Monsanto. Quelques mois plus tard, plus de 70% des champs de Steve se retrouvent contaminés par ces OGM. **Aucune loi ne protège actuellement les agriculteurs en Australie lorsque leurs récoltes sont contaminées.**

Steve a donc décidé de poursuivre son voisin en justice pour obtenir réparation. Selon la « Save food foundation », ce serait la première fois qu'une telle action serait entreprise. Cette dernière a également décidé de mettre en place une collecte de fonds pour que chacun puisse aider Steve MARSH à payer une partie des frais de ce procès qui sont extrêmement élevés. Retrouvez toutes les informations pour agir [sur notre site !](#)

### • LES EVENEMENTS MARQUANTS

#### → GILLES-ERIC SERALINI

En **septembre 2012**, Gilles-Eric Séralini (GES) et son équipe publiaient dans Food and Chemical Toxicology (FCT) la plus longue étude de toxicologie jamais réalisée (deux ans) portant sur un maïs génétiquement modifié (NK 603) ainsi que sur l'herbicide Roundup, deux produits de Monsanto.

Le **19 novembre 2013**, FCT demande à GES de retirer l'article de la publication, soit un an après sa parution, et indique que dans l'hypothèse d'un refus, elle procèdera elle-même au retrait. Cette lettre coïncide avec l'arrivée à FCT début 2013 de Richard E. Goodman, employé chez Monsanto de 1997 à 2004, en tant que rédacteur en chef adjoint.

L'intégrité scientifique de l'étude est reconnue mais la décision est justifiée par le **caractère peu concluant des résultats** (souche de rat prétendue inadéquate, nombre insuffisants de rats testés en groupe). Ces critiques ont pourtant fait l'objet de réponses argumentées du Pr Séralini et de ses co-auteurs, réponses publiées par FCT, et ont suscité la réaction et le soutien de plus de 300 scientifiques internationaux.

Les auteurs avaient eux-mêmes admis que la publication n'était pas conclusive à elle seule et **appelaient à d'autres études de long terme**. Un appel d'offres a depuis été lancé par le ministère de l'écologie pour conduire un programme d'étude française « [Risk'OGM](#) » sur des animaux nourris aux OGM résistants au Round'Up.

Suite au retrait de l'étude, des scientifiques mexicains de l'union des scientifiques engagés avec la société (UCCS) ont dénoncé le **mercredi 18 décembre 2013** les pressions des multinationales en faveur du maïs transgénique. Monsanto est l'une des multinationales qui disposent au Mexique de cultures pilotes de maïs jaune en vue d'une future commercialisation, ceci grâce à des autorisations obtenues en 2011.

Photo : nouvelle  
republiaue.fr





Peu de temps avant le retrait de l'étude de GES, M **Joël Spiroux de Vendômois**, président du CRIIGEN ayant participé à l'étude concernée, est intervenu à Quetigny sur « les polluants chimiques et les OGM dans l'alimentation ».

Retrouvez l'intégralité de cette intervention sur le site de [Dijon Ecolo](#).

→ **LA LOI SUR LES CONTREFAÇONS**

Les sénateurs ont adopté à l'unanimité le mercredi 20 novembre 2013, une proposition de loi visant à renforcer la lutte contre la contrefaçon. Il est prévu d'étendre la répression de cette dernière à l'ensemble des branches de la propriété intellectuelle **dont les obtentions végétales font partie**.

Ces obtentions végétales regroupent entre autres les semences de ferme. Ces dernières sont déjà considérées, depuis la loi du 8 décembre 2011, comme relevant de la contrefaçon bien qu'autorisées dans deux cas (variétés tombées dans le domaine public ou liste de vingt et une espèces que la loi autorise à ressemer). Pour toute autre variété, **la reproduction est donc interdite sous peine de violer le droit de propriété intellectuelle détenue par l'entreprise**.

La loi adoptée le 20 novembre dernier va ajouter de nouveaux éléments : **les agriculteurs produisant des semences devront désormais s'enregistrer et la charge de la preuve sera inversée**. Ce sera désormais à l'agriculteur de prouver qu'il n'y a pas contrefaçon et de fournir des justificatifs (factures etc.) pour ses semences mais aussi pour ses animaux reproducteurs et ses préparations naturelles (levain pour le pain etc.) !

Plusieurs groupes parlementaires avaient pourtant demandé que soit insérée la précision suivante dans la loi : *« La production à la ferme par un agriculteur de ses semences, de ses plants ou de ses animaux pour les besoins de son exploitation agricole ne constitue pas une contrefaçon et ce quelle que soit l'origine de ces semences, de ces plants ou de ces animaux (...) »*.

Le groupement interprofessionnel des semences reproche aux agriculteurs qui reproduisent leurs semences à la ferme de ne pas participer au financement de la recherche.

Pour autant, de nombreuses structures dont le collectif « [Semons la biodiversité](#) » rappellent à juste titre que **le caractère des variétés est le résultat de milliers d'années de sélection paysanne anonyme et publique** qui, par leur mode de sélection, ont créé une multitude de variétés qui *« permettent aux généticiens de disposer aujourd'hui d'un réservoir de biodiversité dans lesquels ils peuvent puiser largement et gratuitement pour créer les variétés d'aujourd'hui »*.



## • LES ACTUALITES EN BREF

Pour rappel, quatre OGM ont obtenu une autorisation de culture dans l'UE mais un seul est encore planté dans quelques états : le maïs MON 810 du groupe américain Monsanto.

### → POMME DE TERRE AMFLORA

Le 13 décembre 2013, la première chambre du Tribunal de la Cour de justice de l'Union Européenne (CJUE) a **annulé les deux autorisations de commercialisation** données en 2010 à l'entreprise BASF pour la pomme de terre transgénique AMFLORA.

### → MAÏS OGM TC 1507

La commission environnement du Parlement européen s'est prononcée le 17 décembre 2013 pour le **rejet de la demande d'autorisation de culture du maïs OGM TC1507**, soumise aux états membre, par 34 voix contre 17.

Pour rappel, ce maïs génétiquement modifié produit un insecticide destiné à tuer la pyrale du maïs. Il est de plus résistant à plusieurs herbicides dont le principe actif est le glufosinate d'ammonium, produit classé Repro 1B soit « toxique pour la reproduction ».

### → MODIFICATION DE LA DIRECTIVE MIEL

Le **Parlement européen a rejeté ce mercredi 15 janvier l'étiquetage du pollen OGM** et rejoint ainsi la position de la Commission européenne. Pour rappel, la Commission européenne proposait de modifier cette directive afin que le pollen contenu dans le miel ne soit plus considéré comme un ingrédient de ce dernier mais comme un constituant naturel.

Cette modification, qui paraît infime, est en fait importante car elle **change la référence de calcul du seuil d'étiquetage des OGM** qui impose un étiquetage lors d'une présence d'OGM supérieure à 0.9%. Avec la révision de la directive, le calcul se fera désormais sur le produit total et non plus sur le seul pollen. **La totalité du produit n'ayant aucune chance de dépasser les 0,9%, il y a fort à parier qu'aucun miel ne sera désormais étiqueté.**



Photo : lemonde.fr

Plus d'infos sur le site Institut de l'abeille : [ICI](#).

## • LE ZOOM DU MOIS !

Le 23 janvier prochain aura lieu la 1<sup>ère</sup> séance plénière de discussion de la proposition de loi, adoptée par le sénat, visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national.



Photo : mdraf.ora

Le texte comprend trois articles :

- 1) A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, il sera interdit aux personnes publiques (L'Etat, les régions, les établissements publics...et **non plus les seules collectivités territoriales**) d'utiliser des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des promenades relevant de leur domaine public ou privé.
- 2) Sera interdit à partir de 2018 toute commercialisation de produits phytopharmaceutiques à usage non professionnel.
- 3) Un rapport sur les freins juridiques et économiques au développement de la fabrication et de la commercialisation des préparations naturelles peu préoccupantes (purin d'ortie, pulvérisations d'ail...) sera remis au parlement avant décembre 2014.

## A suivre !

## • LES EVENEMENTS MARQUANTS

### → LA VRAIE/FAUSSE BAISSSE DE L'USAGE DES PESTICIDES

Le 9 décembre 2013, le ministre de l'agriculture et de la forêt, Stéphane Le Foll, annonçait que l'indice de recours aux produits phytosanitaires, dit le NODU pour nombre de doses unités, affichait **une baisse inédite de 5.7% pour l'année 2012**, première traduction selon lui du « plan Ecophyto » lancé en 2008.

Le 19 décembre, [Génération Futures](#) (GF) répliquait par un communiqué en assurant que cette baisse était basée sur des données incomplètes. Le NODU est en effet calculé par les services du ministère de l'agriculture à partir des déclarations de ventes de pesticides, déclarations que les distributeurs font parfois avec un retard de plusieurs mois voire années malgré une date butoir fixée. Ce qui signifie qu'au lieu d'une baisse du tonnage de matières actives écoulées en 2012, il est probable qu'une hausse se soit au contraire produite !

Le gouvernement a répondu à Génération Futures par un [rappel des méthodes d'évaluation de l'utilisation des produits phytosanitaires](#) que *la méthode de calcul du NODU a été définie et validée dans le cadre d'un groupe spécifique dénommé « groupe national indicateurs du plan Ecophyto » qui associe l'ensemble des parties prenantes compétentes sur ce sujet dont l'association fait partie.*

GF a répliqué que le fait d'être au courant des procédures de calcul des indicateurs ne rendait en aucun cas responsable des calculs réalisés et qu'elle maintenait sa position. Elle a également exigé que les **indicateurs d'utilisation des pesticides pour 2012 soient immédiatement recalculés avec les dernières données disponibles**. Pour le moment il semble qu'aucune réponse n'ait encore été formulée...



Photo : GAMMA / Alain LE BOT

## → LA LOI D'AVENIR AGRICOLE ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE

Le passage d'un modèle agricole productiviste vers l'agroécologie, volonté déclarée de la loi d'avenir pour l'agriculture, a provoqué de vifs débats le mercredi 8 janvier à l'assemblée. Malgré cela, **le projet a été voté** ce 14 janvier. Le texte devrait être débattu au Sénat en avril en vue d'une adoption définitive à la fin du premier semestre.

L'agroécologie a été définie dans le texte comme un « *système de production privilégiant l'autonomie des exploitations agricoles et l'amélioration de leur compétitivité en diminuant la consommation d'énergie, d'eau, d'engrais, de produits phytopharmaceutiques et de médicaments vétérinaires* ». Les politiques publiques devront privilégier les pratiques agroécologiques et la promotion de la conversion à une agriculture biologique figurera parmi les finalités de la politique agricole.

**Cette loi prévoit également un suivi permanent de l'impact des pesticides sur l'environnement et la santé et plus seulement au moment de leur autorisation de mise sur le marché. La publicité grand public pour les produits phytosanitaires sera de plus interdite.**



Photo : Martin BUREAU AFP

France nature environnement (FNE) rappelle que « *Ce sont, chaque année, environ 80 millions de doses de pesticides qui sont répandues sur nos champs, puis dispersées dans le sol, dans l'eau, dans l'air* ». Elle demande un plan d'action plus contraignant, la mise en place d'incitation financière sous la forme de bonus-malus sur les pesticides et la création d'un conseil stratégique aux agriculteurs indépendant de la vente de pesticides »

## → LE NEW YORK TIMES PARLE DE L'AFFAIRE EMMANUEL GIBOULOT

Tout le monde a entendu parler d'Emmanuel GIBOULOT, ce vigneron en biodynamie de Beaune qui encourt jusqu'à six mois de prison et 30 000 euros d'amende pour avoir refusé de traiter son vignoble avec un insecticide destiné à lutter contre la flavescence dorée, maladie extrêmement contagieuse du vignoble présente officiellement depuis 2011 en Saône-et-Loire.

Le 7 juin 2013, la préfecture de Côte d'Or prend un arrêté imposant le traitement de l'ensemble des vignobles de la Côte d'Or au moyen « d'une application unique d'un insecticide » à titre « préventif » alors que la Saône-et-Loire en est à sa troisième campagne contre la maladie. Emmanuel GIBOULOT refuse dès lors d'épandre du Pyrevert, seul produit autorisé en bio mais non sélectif et qui détruit l'équilibre naturel du vignoble ainsi que tous les insectes utiles. Il n'existe en effet aucune preuve que ses vignes, cultivées en biodynamie depuis 1970, sont infectées.

Le 3 janvier dernier, **le New York Times s'empare de l'affaire** et publie un article où il dénonce les contradictions entre le « plan Ecophyto » et la répression contre Emmanuel GIBOULOT. Le journaliste évoque même le fait que cet arrêté n'est pas seulement une mauvaise mesure mais également « *une contre-publicité terrible pour le vin français* ». Cet article, que vous retrouverez en intégralité et traduit sur [notre site](#), a été diffusé dans les kiosques du monde entier.

Une visibilité inattendue pour Emmanuel GIBOULOT dont **la comparution aura finalement lieu le 24 février 2014 à 13h30 au tribunal de Dijon**. Vous pouvez lui apporter tout votre soutien à cette date et continuer d'ici là à signer la [pétition](#) le concernant.



Photo : bioalaune.com

## • L'ACTUALITE EN BREF

### → LEDIGNAN, VILLAGE SANS PESTICIDES

Lédignan, commune située dans le Gard, a beaucoup fait parler d'elle sur internet et pour cause. Les services techniques de la ville n'utilisent plus de pesticides pour l'entretien des espaces verts communaux, des voiries et du cimetière depuis début 2012. Pour officialiser ce passage aux techniques alternatives, la commune a installé un panneau signalant son engagement à l'entrée du village. C'est dans le cadre de la rédaction de leur **Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH)** que Lédignan et 38 autres communes ont fait ce choix du zéro phyto.



Vous souhaitez en savoir plus sur ce PAPPH ? La [DRAAF du Languedoc Roussillon](#) vous explique comment procéder !

### → ECOJARDIN

Un autre label a fait parler de lui ces derniers temps, c'est le label « Ecojardin ». 141 espaces verts sont actuellement impliqués dans cette démarche en France. Son but ? **Tendre vers le zéro pesticides** à travers huit axes dont la planification et l'intégration du site et la sensibilisation du public font partie. Le référentiel concerne tous les types d'espaces verts ouverts au public. Son plus ? Il a été construit par et pour les collectivités et, après consultation d'un cahier des charges, les critères semblent en grande partie complets et assez exigeants.

Vous souhaitez en savoir plus ? Une réunion d'information a lieu le **mercredi 12 février prochain, de 10 à 16 heures à Paris**. Plus d'informations [ICI](#)



Merci de votre lecture attentive et à bientôt !!

Retrouvez nos actualités sur notre [site internet](#) et notre [page facebook](#)

Merci au Conseil régional pour son soutien



Sources :  
Lemonde.fr  
Natpro.be  
Inf'OGM

**Veille au grain - Bourgogne**

Animation : boîte NN5, maison des associations, 2 rue des Corroyeurs, 21000 Dijon, [contact@veilleaugrain.org](mailto:contact@veilleaugrain.org), 03 80 67 78 60  
Association loi 1901 – Siège social : Court Gain, 89 350 Villeneuve les Genêts – SIRET : 509 880 241 000 13 – [www.veilleaugrain.org](http://www.veilleaugrain.org)